

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	20
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

INFORMATIONS

LES DOSSIERS DE PANAMA

Voici le bruit singulier qui court au sujet des dossiers de Panama :

Dans un entretien qu'il aurait eu, l'autre soir, avec M. Bourgeois, M. Quesnay de Beurepaire n'aurait pas caché au garde des sceaux que la communication d'une seule pièce du dossier suffirait pour fournir aux avocats de MM. de Lesseps, Fontane et Cottu une arme redoutable ; qu'ils se baseraient sur cette communication pour plaider l'annulation de toute la procédure, et que, vraisemblablement, la Cour leur donnerait gain de cause.

Or, l'annulation de la procédure, c'est le bénéfice de la prescription pour tous les délits poursuivis.

Le gouvernement a cherché un terrain de conciliation.

Les représentants du gouvernement et M. Brisson seraient tombés d'accord dans les conditions suivantes : le président et les vice-présidents de la Commission d'enquête seraient seuls admis à consulter, dans le cabinet du garde des sceaux, le dossier de Panama.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a obtenu que copie des dossiers à l'instruction lui serait communiquée partiellement, chaque jour, les dossiers devant rester au greffe à la disposition des parties.

La Commission enverra un commissaire autre que celui du gouvernement pour assister à la levée des scellés des papiers de M. le baron Reinach.

Hier, trois membres de la Commission d'enquête, MM. Loreau, Bérard et Leydet, se sont livrés à l'examen des livres de la maison de banque Kohn et Reinach.

Ils ont découvert que dans le 1^{er} semestre de 1888, Arton avait perçu en un nombre de fois assez grand au compte de M. Reinach une somme d'environ 1 million.

M. Kohn interrogé a déclaré que sa maison ne s'était jamais occupée du Panama. Ces sommes ont été prélevées au compte personnel de M. Reinach.

Celui-ci alimentait son compte personnel dans la Banque au moyen de versements et faisait prélever dessus par des bons de caisse.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

La nouvelle est officielle : M. Quesnay de Beurepaire est nommé président de chambre à la Cour de cassation, en remplacement de M. Merville, décédé.

On sait que M. Quesnay de Beurepaire s'était refusé à faire procéder à l'autopsie du corps du baron de Reinach, car, disait-il, l'inculpation de suicide ne saurait exister ; puis il ajoutait : « Il n'était possible que d'ordonner l'exhumation, si une dénonciation eût été portée pour mort simulée, car alors il en résul-

taît une inculpation de faux en matière d'acte de l'état civil.

» De même, on ne peut saisir les papiers de la succession, car on ne peut procéder criminellement contre un mort, et les héritiers ne sont l'objet d'aucune plainte. Tous ces actes seraient donc, à ses yeux, des actes arbitraires, accomplis par le pouvoir judiciaire sous la pression du pouvoir politique.

» Quant à la communication du dossier d'instruction, elle ne peut, suivant lui, être faite, totalement ou partiellement, qu'après l'arrêt judiciaire.

M. Quesnay de Beurepaire a donc résisté à M. Ricard. Lorsque M. Bourgeois est entré à la chancellerie, le procureur général a constaté le désaccord et a demandé à être relevé de ses fonctions.

Jeudi, ayant prévenu M. Bourgeois de ses intentions, il s'est considéré comme déjà relevé de ses fonctions et n'a voulu signer aucune pièce de service.

C'est ainsi que l'instruction à fin d'autopsie a été requise par un substitut, sans qu'il y eût voulu prendre aucune part.

Avant-hier soir, après la séance, il a eu une dernière conférence avec M. Bourgeois, pour solliciter sa révocation immédiate, ou, à son défaut, pour donner sa démission.

Le garde des sceaux lui a proposé un poste de président de chambre à la Cour de cassation.

M. Quesnay de Beurepaire a accepté avec empressement.

L'AUTOPSIE

L'autopsie du baron de Reinach doit avoir lieu aujourd'hui samedi.

On se demande pourquoi la Commission d'enquête n'a pas demandé à envoyer un délégué pour assister à cette cérémonie.

Il est évident que M. Brouardel, protégé par le secret professionnel, pourra constater bien des choses qu'il ne dira pas.

Ou s'il parle, ce n'est évidemment que M. le ministre de la justice qui sera son confident.

Sa déposition rentrera dans le « triage intelligent » dont il a parlé à la Chambre.

CRÉDITS POUR LE DAHOMEY

On s'attend à une demande prochaine de crédits supplémentaires très importants pour les affaires du Dahomey.

On a parlé de huit et de dix millions. En réalité, le chiffre reste incertain ; mais les trois millions votés par la Chambre sont dépassés depuis longtemps.

De ce côté aussi il y aura peut-être des surprises quand viendra la note à payer.

UNE ANECDOTE

Un rédacteur de l'*Intransigeant* a interviewé l'ingénieur Lucien Napoléon-Bonaparte-Wyse, qui lui a raconté l'anecdote suivante :

« C'était quelques jours avant la discussion, par la Chambre, du projet de loi sur les valeurs à lots. Nous arpentions ensemble le boulevard quand, à brûle-pourpoint, le baron de Reinach me posa cette question :

» — Connaissez-vous des députés ?

» Je répondis affirmativement, sans y attacher d'importance et lui en nommai six ou sept.

» — Sont-ils tous favorables au projet ?

» — J'en ai la conviction.

» Alors il sortit un carnet de sa poche et me le tendit. Ce carnet était rempli de noms de membres du Parlement.

» — Regardez donc si vos députés sont inscrits là-dessus ? me demanda-t-il encore.

» Et devant chacun des noms que j'avais signalés, il traça un petit signe.

» J'avais totalement oublié cet incident quand, le jour où la Chambre émit un vote préalable sur la prise en considération ou l'urgence du projet de loi — je ne me rappelle plus au juste — je reçus un petit bleu du baron. Remarquez bien cela : le soir même Jacques de Reinach me disait à peu près ceci : « Que m'avez-vous donc raconté, qu'un tel et un tel étaient favorables ! Ils ont voté contre. Si j'avais pu deviner cela plus tôt, je l'aurais empêché. Il va falloir maintenant que j'avise pour le vote prochain. » Je dois avoir encore cette dépêche dans quelque tiroir. Elle me stupéfia littéralement. »

L'AFFAIRE AHLWARDT

L'affaire Ahlwardt prend en Allemagne d'énormes proportions.

L'élection de l'accusé au Reichstag a pour résultat la suspension du procès, et très probablement sa suppression.

Quant aux révélations faites au cours des débats sur les scandales militaires, elles auraient été, dit-on, largement encouragées par l'empereur Guillaume.

C'est lui qui, pour sauvegarder l'honneur de l'armée, en châtiant les coupables, aurait ordonné l'audition des témoins. Il veut que la lumière soit faite, afin d'exclure des cadres tous les officiers qui ont prêté la main aux irrégularités constatées dans la fabrique Lœve.

Loin de chercher à faire obstacle aux poursuites comme certains panamistes gouvernementaux, l'empereur Guillaume requiert le sévère châtiement des coupables.

Il y a là un rapprochement et un exemple.

LE NOUVEAU RÉSIDENT EN TUNISIE

Le Président du Conseil a reçu hier matin M. Charles Rouvier, résident général de France à Tunis, qui s'embarque aujourd'hui à Marseille pour rejoindre son poste.

LE GÉNÉRAL DARRAS

Le Havre, 9 décembre.

Les médecins réunis en consultation ce matin à 10 heures auprès du général Darras, ont constaté une légère amélioration de l'état du malade. Les épaulements de sang ont cessé ; les bandages seront enlevés cet après-midi et l'on examinera la possibilité d'extraire la balle.

LA NEIGE A PARIS

La neige a tombé depuis l'avant-dernière nuit sans discontinuer.

La circulation dans les rues est devenue très difficile pour les voitures et les chevaux s'abattent sur le pavé boueux et glissant.

Les équipes de balayeurs sont excessivement rares et c'est à peine si sur quelques points de Paris on s'occupe de débayer les chaussées.

Ce ne sont pas cependant les travailleurs innocents qui manquent et on espère que Paris ne va pas rester, comme l'année dernière, pendant des semaines, impraticable pour la circulation.

La communication des tramways entre Saint-Ouen et Paris est complètement interrompue par suite de l'accumulation des neiges. Des équipes d'ouvriers commencent à débayer la ligne.

Le pot aux chèques

Un chef de bataillon d'infanterie en retraite, M. Chevillard, vient d'arriver à Paris, pour déposer devant la Commission d'enquête. Avec les chèques signés « Chevillard », nous abordons les fortes sommes : 530,000 fr.

Ce n'est pas pour lui, on le pense bien, que l'ancien commandant touchait, en une journée, une grosse fortune ; c'était pour M. Barbe. Il a résumé pour l'*Intransigeant* sa déposition. Elle est singulièrement instructive.

M. Chevillard, n'ayant pour vivre que sa modeste retraite, avait dû accepter chez M. Viau, ami intime de M. Barbe, une situation des plus subalternes.

Un beau jour, M. Barbe vient le prendre, le fait monter avec lui dans son coupé et l'emène à la Banque de France après lui avoir fait emporter « une serviette volumineuse, mais vide ».

« Dans le hall il me dit, en sortant des papiers de son portefeuille :

» — Vous allez faire l'encaissement de ces divers chèques. Soignez-les donc.

» Et il étala les chèques sur un des pupitres placés à la disposition du public, mais en ayant soin de me les présenter la face tournée du côté du pupitre.

» Comme, machinalement et sans aucune arrière-pensée, je vous l'assure, je faisais mine de les retourner :

» — Ce n'est pas la peine, fit-il vivement, ils sont au porteur. »

Les 530,000 francs une fois touchés, M. Barbe emmena M. Chevillard à la Banque Halphen, se fait remettre 100,000 francs et lui dit de porter le reste à son crédit personnel, à lui M. Barbe. L'opération était finie ; il ne restait plus qu'à transmettre les reçus au caissier de la maison Viau : « Cette fois, ajoute mélancoliquement M. Chevillard, je partis à pied. »

Pour finir, un jolie anecdote : M. Barbe, ayant reçu plus tard une lettre de chantage où on le menaçait de tout raconter, fait redemander M. Chevillard.

« — Voulez-vous m'écrire une lettre pour démentir les affirmations de M. Martin ?

» — Oui, mais veuillez me la dicter.

» M. Barbe, alors, mit obligeamment du papier devant moi et commença la dictée par ces mots : *Mon cher ami*. Lui qui, d'ordinaire, me traitait presque comme un chien !

Voici les termes de cette lettre :

• Mon cher ami,

• Vous m'avez communiqué une lettre d'un certain M. Martin, que je ne connais pas, lettre d'après laquelle j'aurais encaissé, pour vous, à la Banque de France, un chèque de 400,000 fr. émis par la Compagnie du Panama. Je donne à cet égard, à M. Martin, un démenti formel.

• Recevez, cher ami, etc... »

• La lettre terminée et signée, M. Barbe me congédia en me faisant cette recommandation :

• — Ceci entre nous, n'est-ce pas ! »

Nous avons dans l'idée que la déposition de M. Chevillard fera quelque bruit dans le Landerneau républicain.

ÉTRANGER

CONVENTION FRANCO-SUISSE

Berne, 9 décembre.

Au Conseil national, MM. Kuenzli et Grösjean, rapporteurs, chargés de l'examen du traité franco-suisse, font un exposé peu brillant de la situation actuelle, créée à l'agriculture et à l'industrie par l'arrangement commercial.

Il concluent pourtant en recommandant de l'accepter, parce qu'ils ne veulent pas rompre les liens d'amitié avec la France.

Le Conseil national a voté l'arrangement franco-suisse à l'unanimité de 104 voix.

ESPAGNE. — C'est, on le sait, à la suite du vote des Cortès sur la motion de confiance, vote dans lequel les conservateurs nuance Silvela se sont abstenus, que M. Canovas a remis à la Reine régente la démission du cabinet.

M. Canovas a conseillé à la Reine de faire appeler M. Sagasta, qui aurait un ministère tout prêt.

Mais on prétend que le premier acte de M. Sagasta sera de dissoudre les Cortès.

CRISE MINISTÉRIELLE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 9 décembre.

Une crise ministérielle est déclarée à la suite de la désapprobation faite par le président de l'exposé financier présenté par M. Badiomers.

NOUVELLES MILITAIRES

COMMISSION DE L'ARMÉE

La Commission de l'armée a examiné le projet de loi relatif au rengagement des sous-officiers déposé le 26 novembre.

La loi du 18 mars 1889 a établi, pour les sous-officiers rengagés, de sérieux avantages. Le résultat de cette mesure ne s'est pas fait attendre : en deux ans, le nombre des sous-

officiers rengagés est passé de 17,000 à 24,000, chiffre qui ne doit pas être dépassé sous peine de compromettre l'encadrement des forces de réserve et de territoriale.

Le ministre a pensé que l'augmentation des engagements indiquait, dans la jeune armée, de si bonnes dispositions qu'il était temps de limiter les sacrifices du Trésor.

Il propose de réduire de 200 à 100 francs la prime annuelle réservée aux sous-officiers rengagés et, en même temps, de ne pas attribuer aux sous-officiers promus officiers une part proportionnelle dans la prime de rengagement.

Les dispositions proposées ne s'appliqueraient qu'à l'avenir et ne modifieraient en rien la situation actuelle des sous-officiers rengagés.

La Commission a adopté le projet et chargé M. Mézières du rapport.

En outre, la Commission a chargé son rapporteur, M. le baron Reille, de préparer les éléments d'un nouveau rapport sur le projet de loi organisant l'armée coloniale revenu modifié du Sénat.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le corps électoral consulaire semble se désintéresser de plus en plus des élections au tribunal de commerce.

• Si l'on récapitule les scrutins des quatre dernières années, on trouve les résultats suivants :

• En 1889, deux juges sont élus au premier tour ; trois restent en ballottage, mais avec une minorité de vingt voix relativement au quart des inscrits.

• En 1890, tous les candidats sont en ballottage. Il manque à M. Mercier, le plus favorisé de tous, 65 voix, et à M. Cahen, qui a recueilli le moins de suffrages, 100 voix pour être élus.

• En 1891, il n'y a pas davantage élection au premier tour. Les candidats restent à 100 et 160 voix au-dessous de la majorité nécessaire.

• En 1892, cette indifférence du suffrage s'accroît encore ; en effet, pour atteindre le quart des inscrits, il manque à M. Mercier et à sa liste une moyenne d'au moins 200 suffrages.

• Cette insouciance des électeurs n'est pas particulière à notre arrondissement. Au contraire, c'est encore Angers qui vote avec le plus d'ensemble. Dans un grand nombre de villes, les résultats du scrutin sont ridicules ; dans beaucoup de cantons, on n'arrive pas même à former de bureau.

longtemps après que la dernière voiture eut quitté les ahords de l'hôtel, qu'il lui fut possible de venir se jeter sur un sofa, brisée de honte et de chagrin. Il lui semblait que de toutes les sympathies qui environnaient la tombe de son père, il ne resterait pas même une faible marque d'intérêt pour elle.

L'effet de ces émotions si poignantes et si diverses fut d'anéantir l'énergie à l'aide de laquelle elle avait pu s'isoler pendant deux jours, malgré les instances renouvelées de sa tante et de son cousin. Aussi lorsque Léonce, revenu de la cérémonie, lui fit demander si elle voulait enfin le recevoir, elle répondit par un signe d'assentiment, et elle attendit dans une morne stupeur celui qui s'annonçait comme un ami et qu'elle redoutait comme un juge.

Il entra, le visage ému de pitié et presque d'affection. Il savait tout, à peu de choses près, et cependant ni le mépris ni le reproche n'étaient dans son cœur. Éléonore crut un moment qu'il pensait qu'elle avait agi sans discernement. Elle préférait au bonheur de le trouver généreux la satisfaction de le trouver crédule : elle voyait là un moyen de se relever.

» Ainsi, pour ne citer que Saumur, cette année, sur 2,093 inscrits, on ne relève que 203 votants ; pas le dixième ! et le candidat le plus favorisé obtient 180 voix. »

EGLISE SAINT-NICOLAS

Fête patronale, 11 décembre 1892

Grand'messe à 10 heures ; musique de l'Institution Saint-Louis ; sermon de M. l'abbé Chasle.

Messe à midi.

Vêpres à 3 h. 1/2 ; sermon de M. l'abbé Lamprière ; salut solennel en musique.

Quête pour les pauvres.

SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DU FORT

La Société de Notre-Dame du Fort donnera une représentation à ses abonnés et souscripteurs, demain dimanche 11 décembre et mercredi 14.

La soirée, qui commencera à 8 heures précises, se compose d'une comédie des plus gaies, en trois actes, et de plusieurs chaussonnettes comiques.

On peut se procurer des cartes d'entrée au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

Bureau de bienfaisance

AVIS. — Le Fourneau économique sera ouvert au siège du Bureau de bienfaisance, rue des Pâiens, à partir de lundi 12 décembre, de 10 heures à midi et de 6 heures à 8 heures, tous les jours de la semaine, à l'exception des dimanches et jours de fêtes.

On nous dit, et nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que le Cirque Plège donnera sa première représentation ce soir.

Nous ne le croyons pas, l'administration de cet établissement ne nous ayant encore rien communiqué d'officiel à cet égard.

Il en est de même pour demain ; par conséquent, nous croyons qu'il sera parfaitement inutile à chacun de diriger ses pas de ce côté jusqu'à nouvelle information de la part de M. le Directeur du Cirque.

Le crime de Brain-sur-l'Authion

(Nouveaux détails)

Il faut croire que les recherches faites dans la journée de mercredi par les gendarmes de la Pyramide ont amené un résultat sérieux.

Dès jeudi matin, en effet, à huit heures, le parquet arrivait en voiture au village de la Coutardière et s'installait immédiatement dans la maison du crime qui devenait ainsi un cabinet d'instruction.

Pendant toute la journée, M. Grémillon, procureur de la République, et M. Bernardeau, juge d'instruction, ont procédé à l'interrogatoire de nombreux témoins.

Léonce prit place à son côté et lui serra la main tendrement.

— Pourquoi n'avez-vous pas voulu me voir plus tôt, ma chère Éléonore ? lui dit-il d'une voix affectueuse et triste. Nul ne peut cependant sympathiser mieux que moi avec vous, car je connais toutes vos douleurs, et il n'en est pas une que je ne partage.

Ce début détruisait les illusions d'Éléonore, et elle n'y répondit que par des sanglots.

— Ma mère a bien besoin aussi de vous presser sur son cœur et de vous dire que vous lui êtes plus chère que jamais... Je lui ai caché tout ce qui pouvait ajouter à sa douleur déjà si grande.

— Léonce, je suis moins coupable que vous ne croyez, se hasarda de dire Éléonore.

— Je vous plains, ma cousine, je ne vous accuse pas ; et si votre conscience vous absout, ce que vous seule pouvez savoir, vous avez le droit de ne pas chercher à vous justifier. Au surplus, je ne venais ici que pour pleurer avec vous. C'est mon unique pensée pour le moment.

— Mais moi, Léonce, repartit Éléonore avec une vivacité pleine de trouble, j'ai besoin de savoir si je puis encore compter, comme

Parmi les personnes qui ont été entendues, citons : M. Letourneux, garde champêtre ; M^{me} Martin, de la Frulerie, et ses deux domestiques, MM. Moisan et Bertaud ; MM. Juteau Joseph, cultivateur à la Brosse ; Poireau, cultivateur à Guillières ; Chauveau, cultivateur au Chêne ; M^{me} veuve Poissonneau, fermière à la Nousille ; les deux gendres du défunt, MM. Baptiste Moreau et Daburon, cultivateur à la Croix-Combault.

Tous ces témoins habitent la commune de Brain-sur-l'Authion.

TIENT-ON LE COUPABLE ?

A force d'investigations dans le voisinage, les gendarmes sont parvenus à découvrir un individu qui répond très bien au signalement fourni par M. Baptiste Moreau sur le meurtrier.

A son domicile, on a saisi un gilet, une blouse maculée de boue, et des sabots non ferrés qui s'adaptent aux empreintes relevées dans le champ de froment où la lutte a eu lieu.

Est-ce le coupable ? Nous ne saurions le dire. Mais, vraisemblablement, il a dû subir, dès jeudi soir, un interrogatoire des plus minutieux.

LES HABITUDES DE M. JEAN MORBAU

M. Jean Moreau était, paraît-il, d'une complexion solide et, malgré ses 65 ans, il passait pour très robuste. La peur était le cadet de ses soucis. Bien que demeurant seul dans une maison éloignée des autres d'au moins cent mètres, il couchait au rez-de-chaussée sans jamais fermer ses volets pendant la nuit. Des malfaiteurs pouvaient donc facilement briser ses fenêtres, disposées au midi, et pénétrer chez lui au cours de son sommeil.

De l'intérieur, on pouvait épier ses mouvements, lorsqu'il se mettait au lit le soir ou qu'il se levait le matin.

Selon toute vraisemblance, l'assassin, au courant des habitudes du vieillard, a dû épier le lever de la victime, dimanche matin, en se tenant du côté du sud ; puis, lorsqu'il aura vu le vieillard prendre son chandelier pour aller soigner ses bestiaux, il aura contourné la maison, sera entré sous le hangar exposé au nord afin de frapper à coup sûr le malheureux, au moment où il sortait de sa maison.

UNE ANECDOTE

Ce qui prouve que M. Jean Moreau ne perdait pas son sang-froid, c'est l'anecdote suivante que l'on raconte à Brain et aux environs.

Il y a quelques années, M. Jean Moreau était venu à la foire de la Saint-Martin, à Angers. Comme il se trouvait dans un endroit un peu écarté, il sentit une main étrangère se glisser dans sa poche. Aussitôt, il porta ses deux mains sur le bras du pickpocket et le maintint avec vigueur. Le voleur avait beau se débattre,

par le passé, sur votre affection et sur votre estime.

— J'aurais préféré que vous ne m'adressassiez pas cette question en ce moment, Éléonore, car de pénibles impressions tiennent encore mon esprit dans le doute. Toutefois, ne nous décourageons ni l'un ni l'autre : le temps répare bien des choses, et l'estime perdue se retrouve par la persévérance du repentir. Écoutez une promesse que je peux vous faire, parce qu'elle est l'expression d'un sentiment vrai de mon cœur : je vous jugerai par l'avenir et non par le passé ; tout dépend donc de vous.

— Même d'obtenir votre affection, Léonce ?

— Je ne vous l'ai pas retirée, ma cousine... elle est ce qu'elle était jadis. Vous êtes l'enfant du frère de ma mère, et il ne tiendra qu'à vous d'être plus encore.

— Mon pauvre père ! s'écria Éléonore qui voulait cacher sous cette exclamation de douleur la satisfaction secrète que lui causaient les dernières paroles de son cousin.

— J'espère que sa fin a été douce, répondit Léonce avec plus d'affection qu'il n'en avait encore montré ; il a pu vous bénir, et Dieu l'a visité à ses derniers moments. Il a su aussi

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Au moment où le convoi était sorti des vastes cours de l'hôtel, Éléonore, poussée par un sentiment irrésistible, s'était traînée jusqu'à une fenêtre qui donnait sur la rue. Cachée par une jalousie, elle avait vu défiler l'immense cortège ; et en apercevant derrière le char qui emportait le corps de son père une multitude d'hommes qui lui étaient étrangers, elle avait compris que la part la plus grande de ces hommages appartenait à son cousin, dont la noble conduite était sans doute connue ; et si elle l'était, Éléonore ne devait-elle pas supposer que les circonstances dans lesquelles elle s'était révélée n'étaient un mystère pour personne. La douleur de Léonce, à la fois profonde et sereine, lui montra tout ce que la sienne avait d'amer et presque de honteux ; alors elle voulut fuir ce spectacle, mais une force mystérieuse la retint, et ce ne fut que

le vieillard ne lâchait pas prise. En même temps, il appelait au secours.

De son côté, le pickpocket, redoublant d'audace, saisit de son bras libre la blouse de M. Jean Moreau et, la relevant, lui en enveloppa la tête, comme pour lui boucher la vue.

Ce fut inutile, le cultivateur maintint quand même le pickpocket jusqu'à l'arrivée des agents qui s'en emparèrent et le conduisirent au poste.

(Journal de Maine-et-Loire.)

UN HOMME ÉCRASÉ

ANGERS.—Jeudi, dans l'après-midi, un charretier ivre, qui conduisait un tombereau chargé de blocs d'ardoises, vouloit contraindre son cheval à monter la rue du Commerce. L'animal s'efforçait d'avancer; mais à peine avait-il fait quelques pas, que le poids du véhicule l'entraînait et il reculait.

En s'agitant ainsi, le cheval s'abattit sur les genoux et le conducteur qui le tenait à la bride tomba également; puis l'animal se releva fortement couronné et l'homme réussit également à se remettre sur les jambes.

A ce moment, un autre conducteur, qui passait avec un camion, fit comprendre au roulier qu'il n'arriverait jamais sur la place des Halles. Alors ce dernier fit tourner bride à son cheval qui se mit à redescendre la rue.

Arrivé en face de chez M. Lenfantin, avoué, le charretier tomba sous les pieds de sa bête et la roue gauche du tombereau lui passa sur le bas de la poitrine.

Aussitôt des voisins accoururent le relever; mais le malheureux ne donnait plus signe de vie. On le transporta chez M. Rousseau, pharmacien, place Ayrault, et il expira en arrivant.

Par ordre de M. le commissaire central, le corps fut placé dans une voiture de place et conduit à l'amphithéâtre.

On apprit que le défunt s'appelait Rothureau, Joseph, âgé de 30 ans; il habitait au Pourri, commune des Ponts-de-Cé. Il laisse une veuve et trois ou quatre enfants!

MORT SUBITE

Mercredi soir, en gare d'Angers, on a trouvé mort, dans un compartiment du 3^e classe, le sieur Baudriller, de Saint-Mathurin. Cet homme avait succombé à une attaque d'apoplexie.

REINACH ET REINACH

L'honorable famille de Reinach, une des plus anciennes d'Alsace, fait connaître qu'elle n'a rien de commun avec celle du *juif franco-fortois* Reinach, baron par la grâce du roi d'Italie, et gratifié par le roi de Prusse de la particule *von*.

Les comtes de Reinach-Fonsemagne, les barons de Reinach-Werth sont, depuis des

par moi que sa mémoire serait respectée par ceux même qui s'étaient cru le droit de calomnier sa vie.

— N'a-t-il pas prononcé quelques paroles avant de mourir?

— Ma mère m'a parlé vaguement d'une promesse qu'il avait exigée d'elle; mais comme le moment de l'accomplir n'est pas encore venu, ma mère n'est entrée dans aucun détail à ce sujet; elle s'est bornée à me promettre de tout me confier plus tard.

— Léonce, vous savez, cet argent qu'on m'avait conseillé de mettre à couvert... vous pouvez en disposer...

— Je vous l'aurais déjà demandé s'il eût été nécessaire, mais, Dieu merci nous avons pu nous en passer. J'ai répondu de tout... Ce sera un compte à régler entre nous plus tard. Je pense qu'il ne donnera lieu à aucune difficulté, dit Léonce en souriant tristement.

— Ah! mon cousin, comment reconnaître tant de nobles et généreux procédés?

— En croyant que j'ai été heureux de les avoir, Léonce, en aimant ma mère, en vous faisant chérir de ceux qui souffrent, et estimer de tout le monde; en consentant aussi à vivre avec moi dans la retraite, chaque fois

siècles, de vaillants serviteurs de la France.

Le comte de Reinach-Fonsemagne défendit Schelesta.lt en 1870. Son neveu est capitaine de cavalerie.

Le baron de Reinach-Werth, ancien officier, fut préfet de Maine-et-Loire en des temps difficiles, et, s'il put avoir des adversaires politiques, tout le monde rendit hommage aux qualités élevées, à la grande courtoisie de ce parfait galant homme. Ses fils servent honorablement dans la marine et dans l'armée. On conçoit que cette famille si française désire ne pas être confondue avec un juif allemand doublement anobli par la triple alliance, ce qui ne semble pas prouver qu'il payait par de bons offices à notre égard l'hospitalité reçue en France. (L'Anjou.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LOUDUN

Nos lecteurs se souviennent des quatre voleurs arrêtés à la gare de Poitiers dans la soirée du 14 septembre dernier, la veille de l'arrivée du Président de la République.

Ces individus, qui prétendent se nommer Péronne, Durandeu, Shag et Delacq, viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel de Loudun.

Ils ont été condamnés: Péronne et Durandeu à 5 ans de prison, Shag à 4 ans et Delacq à 2 ans de la même peine.

Ces individus n'avaient que le vol et l'escroquerie pour moyen de subsistance.

SUICIDE D'UN GENDARME

CIVRAY. — Mardi, au moment où le train 745 venant de Niort, arrivait à sept ou huit cents mètres de la gare de Villefagnan, l'attention du mécanicien fut attirée par son chauffeur sur la présence, le long du talus gauche, à une assez courte distance, d'un gendarme qui suivait un sentier longeant la voie.

Craignant que ce dernier eût l'idée de traverser, le mécanicien donna quelques coups de sifflet pour le prévenir, mais le militaire n'eut pas l'air de s'en apercevoir et continua sa route jusqu'au moment où le train étant arrivé à deux ou trois mètres de lui, il se plaça résolument sur la voie.

Le mécanicien ne le voyant pas reparaitre de l'autre côté, comprit qu'un malheur venait de se produire et fit tous ses efforts pour arrêter le train. On s'empessa de relever le cadavre du malheureux, qui n'était autre que celui du sieur Hervieu, Jean-Baptiste, brigadier de gendarmerie à Villefagnan. Il avait eu le crâne ouvert d'avant en arrière par la chasse-pierre, l'humérus du bras gauche cassé et les pieds broyés à la basse des ortieils.

Les motifs qui ont poussé ce malheureux à cette triste extrémité seraient une vive contrariété.

Le brigadier Hervieu était âgé de trente-cinq

que mes nouveaux devoirs ne m'appelleront pas à Paris.

Éléonore se souvint alors de ce journal ouvert devant elle, dans lequel elle avait lu la nomination de son cousin à la première dignité de la monarchie constitutionnelle.

Néanmoins, elle n'eut pas l'air de comprendre de quelle nature étaient les devoirs auxquels Léonce faisait allusion, et elle se borna à répondre:

— Je ferai tout ce que vous voudrez pour être toujours sûre de bien faire. Dites-le de ma part à votre mère, en attendant que je le lui dise moi-même.

(A suivre.)

Imprimerie P. Godet

4, Place du Marché-Noir, Saumur.

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50 - 3 fr.

3 fr. 50 - 4 fr. le cent.

Enveloppes p^r Cartes de visite

0,50 - 0,75 - 0,90 le cent.

CARTES DE DEUIL

ans et sa mort laisse dans le désespoir une jeune femme et un enfant de huit ans.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ACCIDENT

Un intéressant procès, au point de vue de la responsabilité en matière d'accident, est venu samedi devant le Tribunal correctionnel d'Angers.

Le 29 octobre dernier, le chef de train Floch fut tué dans une manœuvre, à la station d'Ingrandes.

Chargé par le chef de gare, M. Lethoreau, de détacher la dernière voiture d'un train de marchandises, il eut l'imprudence, malgré la défense qui lui en avait été faite, de descendre sur la voie après avoir décroché les chaînes; il fit un faux pas et tomba.

Le wagon, qui roulait encore, lui écrasa la tête.

M. Lethoreau, poursuivi à la suite de cet accident sous l'inculpation d'homicide involontaire, a été acquitté.

DE TOURS À BOULOGNE

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, de raid, notamment de celui de Vienne-Berlin.

Nous signalerons aujourd'hui une chevauchée qui, pour être plus courte, n'en est pas moins remarquable. Il s'agit du parcours de Tours à Boulogne, 492 kilomètres, accompli en six jours (soit 82 kilomètres par journée), par un de nos sportsmen les plus distingués, M. Ivan Dessiaux, fils de l'ancien receveur général. L'endurance des cavaliers et des chevaux français ne le cède donc en rien à celle des Viennois et des Allemands.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 9 décembre. — Madeleine-Clémence Boisseau, rue de l'Abreuvoir; — André-Georges-Robert Gauthier, petite rue du Roi-René.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 décembre 1892.

Le vote de confiance obtenu hier par le gouvernement confirme la Bourse dans ses bonnes dispositions. Grâce aux demandes du comptant, le cours de 100 fr. sur le 3 0/0 paraît acquis définitivement. Ce fonds reste à 100.05. Le 4 1/2 est à 105.40.

La Rente Italienne cote 93.72. Son prix paraît modéré si on le compare à celui des fonds similaires.

L'extérieure est à 64 5/8.

Le Portugais est offert à 22 5/8, il serait question de convertir la dette extérieure en dette intérieure, c'est-à-dire que les intérêts ne seraient plus payés qu'en papier.

La Banque de France s'inscrit en nouvelle baisse à 3.870.

Le Crédit Foncier se tient en ferme tendance à 4.080. Les annuités en retard ont diminué de 5 millions au bilan du 31 octobre. La Banque de Paris est bien tenue à 688 fr.

La Société Générale est recherchée au comptant à 480 à cause de la fixité de son revenu de 13.02 qui est du 5.35 0/0. Le Crédit Lyonnais est demandé à 783.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est en progrès à 313 fr.

L'action Immeubles de France s'avance à 498 soutenue par la perspective de son coupon de 12.50 à détacher le 16 janvier prochain.

L'obligation 5 0/0 première hypothèque du chemin de fer de Rock-Island-Péoria Saint-Louis s'échange très activement au cours de 496.25. A partir du 1^{er} janvier, un coupon semestriel de 12.50 par action sera payé en or net d'impôt à la Banque Heyman et Co. Ce titre offre un placement à plus de 5 0/0 et il a pour garantie les 112 kilomètres en pleine exploitation.

Les Chomins Economiques valent 428.50.

Ch. HEYMAN et Co
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons!

BOURSE DE PARIS

Du 9 Décembre 1892

3 0/0.	400	»»
3 0/0 amortissable.	99	80
4 1/2.	405	25

Dernières Nouvelles

Paris, 10 décembre, 12 h. 35 soir.

L'AUTOPSIE

On télégraphie de Beauvais que les magistrats et médecins sont arrivés ce matin à neuf heures à Nivillers pour l'autopsie du baron de Reinach.

Les ouvriers ont immédiatement commencé à déblayer la tombe.

Pendant l'exhumation, les préparatifs de l'autopsie sont faits dans la salle de la Justice de paix, à la mairie de Nivillers.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

Mercredi, 14 décembre, pour les débuts de M^{me} GUILLON-TAUFFENBERGER, **FAUST**, grand opéra de Gounod.

Orchestre complet et ballet pour le tableau: « la Nuit de Walpurgis ».

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

L'ARGENT

42^e ANNÉE PAR AN

Journal Financier Hebdomadaire

DIR. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 4

17, Rue Saint-Marc, PARIS.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite V^e Boudent

Par jugement du 6 décembre 1892, statuant sur l'opposition faite par M^{me} veuve Boudent, représentant de commerce à Saumur, au jugement du 22 novembre dernier qui l'a déclarée en état de faillite.

Le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu son premier jugement déclarant ladite dame en état de faillite ouverte; nommant M. Doguereau juge commissaire et M. Doussain syndic provisoire.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extention que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** de des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** que presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes : Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'Écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

MAGASINS de la GLANEUSE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Cession de Commerce

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire, le 9 décembre 1892, M. et M^{me} LEROY-COINSIN ont cédé à M. et M^{me} MANIERE-BEAUMARD le fonds d'Épicerie et Comestibles, Vins et Liqueurs, exploité par eux à Saumur, place Maupasant et rue d'Alsace.

Domicile a été élu en l'étude de M^e BRAC.

Les créanciers qui ont chargé MM. les huissiers de Saumur de leurs intérêts sont invités à s'abstenir de toute opposition et à éviter ainsi des frais inutiles.

BRAC.

CARÉ-COMPTOIR, situé près la Ralliement, à Céder immédiatement. Prix 600 fr. Véritable occasion à saisir.

S'adresser ou écrire à M. J. MACÉ, rue Voltaire, 6, Angers. Renseignements gratuits.

A CÉDER, après décès, sans argent comptant et à prix d'estimation, une ancienne épicerie, avec débit sur le comptoir, située dans un des quartiers les plus commerçants de la ville d'Angers. Loyer peu élevé. Logement 5 pièces.

S'adresser ou écrire à M. J. MACÉ, rue Voltaire, 5, Angers. Renseignements gratuits.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893,

En l'étude dudit M^e Rouget, notaire,

La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRUAI

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

Vente Mobilière

Pour cause de départ

Au bourg de Cinq-Mars, hôtel du Chemin de fer,

Les dimanches 11, 18 et 25 décembre 1892.

On vendra : 7 chambres à coucher, matériel d'hôtel et de café, billard.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution

Le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à une heure de relevée, au domicile du sieur Dubois-Guillot, cultivateur à Varra ns, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente des meubles et objets mobiliers saisis sur ledit sieur Dubois.

Il sera vendu :

Un cheval âgé de 5 ans, 2 charrettes et accessoires, armoires, buffets, tables, chaises, draps, un fût contenant 115 litres vin blanc, un fût contenant 60 litres vin rouge, 30 bouteilles vin blanc grand cuvier et autres bons objets

Au comptant, plus 10 0/0

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes dépendances, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

23, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollandaise pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalons, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets **35 fr. sur mesure**